

« Note d'infos », n°38, décembre 2010

1101 Avenue Agropolis - B.P. 5098
34033 Montpellier cedex 01 - France
Tél. : 33 (0)4 67 61 70 22 ou 70 63 - Fax : 70 67
Courriel : far@agropolis.fr
Site : <http://www.far.agropolis.fr>

Numéro spécial sur l'Atelier international d'échanges entre les Organisations Professionnelles du monde rural et le Comité de Pilotage du réseau international FAR » du 25 au 27 novembre 2010 à Bamako au Mali



Les principales recommandations de l'atelier

Le renforcement des capacités des acteurs est un élément déterminant du développement du secteur rural. Partenaires des Etats dans la définition et la réalisation de politiques de développement, l'implication des organisations socioprofessionnelles agricoles et rurales s'impose également dans l'élaboration et la gestion partagée des politiques de formation pour les populations rurales.

La formation professionnelle agricole vise deux publics : d'une part, les actifs du secteur agricole et des activités qui y sont liées au titre des formations continues ; d'autre part, les jeunes en tant que relève des générations précédentes ou amenés à exercer des métiers porteurs de développement économique et social dans le secteur agricole et rural au titre des formations initiales, techniques ou professionnelles.

L'implication des organisations professionnelles (OP) porte sur la définition des politiques publiques de formation professionnelle agricole. Les OP doivent donc pouvoir s'impliquer dans la création, la rénovation, le pilotage, le financement, le suivi, l'évaluation des dispositifs de formation aux divers échelons de l'appareil (nationaux, décentralisés, locaux...). Leur implication concerne notamment l'élaboration des référentiels des métiers et des formations et, en premier lieu, le référentiel du métier d'exploitant agricole. Ce travail de fond permettra d'affirmer l'identité de ce groupe d'acteurs et sa reconnaissance sociale.

Le rôle des OP agricoles et rurales doit être renforcé. Il s'exerce en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés : états, collectivités, prestataires de services publics et privés... Les organisations professionnelles sont légitimement les vecteurs des préoccupations, des besoins, des demandes des populations qu'elles représentent. Elles sont

porteuses des savoirs et réalités du monde rural et des types d'agriculture à développer dans les contextes en évolution.

L'intervention de plus en plus importante des professionnels, avec des niveaux de participation de plus en plus importants, doit se concrétiser par :

- i. leur présence dans des organes de concertation et de décision,
- ii. leur participation à la mise en œuvre et la gestion de formations,
- iii. leurs interventions dans des séquences pédagogiques de formation, par exemple lors des stages pratiques de terrain,
- iv. la prise en compte de la problématique d'insertion des jeunes et l'accompagnement dans leur nouveau métier, finalité de tout dispositif de formation professionnelle.

Pour cela :

- Les organisations professionnelles et leurs partenaires doivent promouvoir et formaliser les métiers ruraux porteurs de croissance et d'emplois notamment celui d'exploitant agricole pour fixer les jeunes en milieu rural et le rajeunissement de la main d'œuvre rurale.
- Le positionnement des professionnels au cœur de la formation doit s'accompagner d'un renforcement de leurs capacités et du développement d'une expertise dans les nouveaux rôles à confier à leurs organisations.
- Les voies de financements durables de la formation professionnelle sont à explorer et mettre en œuvre.

Bâtir une vision partagée de l'agriculteur de demain

Compte rendu de l'atelier

Inviter les professionnels de l'agriculture et des métiers ruraux – paysans, agro-éleveurs, maraîchers, apiculteurs, artisans... – pour parler de leur place dans l'élaboration des politiques de formation destinées aux populations rurales est une grande première. C'est ce que vient de faire le réseau international FAR à Bamako au Mali du 25 au 27 novembre dernier.

Ainsi, avec quinze membres du comité de pilotage et du secrétariat exécutif du réseau et une vingtaine d'observateurs et de personnalités d'organisations de coopération pour le développement dont l'AFD qui appuyait l'événement, se sont réunis trente-cinq présidents et représentants d'organisations professionnelles (OP) agricoles et rurales provenant de 18 pays et de quatre faitières régionales : Mme Elisabeth Atangana de la PROPAC pour l'Afrique centrale, M. Djibo Bagna du ROPPA pour l'Afrique de l'ouest, Mme Fatma Ben Rejeb, directrice d'UMAGRI pour l'Afrique du nord et M. Jean de Dieu Ininahazwe, mandaté par le président de l'EAAFF pour l'Afrique de l'est.

Les interventions, notamment sur les besoins de formation, les stratégies de mise en place de dispositifs de formation et les différents rôles des OP, ont été systématiquement suivies de débats, parfois vifs mais toujours riches. C'est là bien le signe que la formation des jeunes pour prendre la relève des exploitations et la formation continue des producteurs sont désormais des préoccupations importantes pour tous. Ce sont d'ailleurs un défi majeur pour le développement économique et social du continent car, faut-il le rappeler ici, l'agriculture est l'activité première pour les deux tiers de la population africaine et représente de l'ordre du tiers de la richesse nationale mesurée par le produit intérieur brut (PIB) dans la plupart des pays subsahariens.

« Il faut prendre le pouvoir ! »

Les représentants des organisations paysannes, après avoir été reconnus comme des acteurs à part entière dans l'élaboration des politiques agricoles et de développement rural, et même s'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer leur rôle dans les instances de décision, ont affirmé haut et fort leur légitimité pour participer à l'élaboration des stratégies nationales de formation agricole et rural.

Mais au préalable, avant même cette volonté des participants à l'atelier d'être considérés comme des acteurs incontournables, se pose la question de la reconnaissance même des paysans : ainsi M. Bassaka Dao de la Confédération paysanne du Faso a pu dire : « Le point de vue des paysans n'est



jamais pris au sérieux » ; et d'aucuns d'ajouter : « la problématique ne se pose pas en termes de participation des organisations paysannes à l'élaboration des politiques mais en terme de reconnaissance ».

Pourtant, les espaces d'échanges et de concertation existent bien à tous les niveaux : local, régional, national, à l'échelle des cinq sous-régions de l'Afrique et à l'échelle continentale depuis octobre 2010 comme l'a expliqué Mme Atangana, présidente de la PAFO, la plate-forme panafricaine des organisations de producteurs. Leur constitution sous forme d'associations, d'unions, de fédérations, etc., est le résultat d'un long processus d'échanges et de réflexions rendu possible par les Etats qui ont créé des lois et des cadres réglementaires encourageant les communautés à s'organiser pour se prendre en main dans les années 1980. Mais la place des représentants des OP au côté de l'Etat et des autres partenaires du développement est encore à institutionnaliser pour que les producteurs puissent faire partie des instances d'élaboration et de décision des politiques tant de développement rural que de formation professionnelle. « S'il y a un espace libre, il faut l'occuper, sinon il faut prendre le pouvoir » a dit un autre responsable d'OP !

Il convient toutefois d'être conscient qu'il peut y avoir de grande différence dans les OP existantes et que certaines, notamment celles imposées par le haut dans le cadre des coopératives lancées dans l'euphorie des indépendances puis dans celui du désengagement des Etats lors des plans d'ajustement structurels, sont faiblement représentatives de la base, une majorité des paysans des zones concernées les ignorant alors parfois, voire s'en méfiant...

De quelle agriculture parlons-nous ?

Poser la question de la formation de masse des agriculteurs revient à poser en préalable la question du modèle de développement. L'unanimité des participants s'est accordée sur l'agriculture familiale qui a nourri et continue à nourrir l'Afrique, contribuant donc à la stabilité sociale et politique des pays. On peut reprendre ici à bon escient la déclaration de 2004 faite à Pretoria par le forum préparatoire de la PAFO, la Plateforme panafricaine des organisations de producteurs : un développement agricole favorable aux exploitations familiales permettra, *primo*, de garantir de manière durable l'alimentation, l'emploi et les revenus des paysans ; *secundo*, de fournir et d'ajouter de la valeur aux productions agricoles destinées à l'industrie ; *tertio*, de générer la cohésion sociale et la solidarité dans les campagnes ; *quarto*, de valoriser les savoirs faire traditionnels et les expériences innovantes ; et *quinto*, d'assurer un accès équitable aux ressources productives et une gestion durable des ressources naturelles.





Il est d'ailleurs indispensable de préciser que les secteurs de l'agriculture familiale et de « l'agri-business » ne sont pas étanches et que le lien entre les deux doit être amélioré pour que les productions des exploitations familiales soient utilisées par les agro-industries et les industries agro-alimentaires, ainsi que l'a rappelé Mme Atangana. Mais il est clair pour les participants que les Etats ne peuvent pas livrer les pays à la production de « l'agri-business » car c'est l'agriculture familiale qui assure la sécurité alimentaire et qui crée des richesses. « Chaque famille qui est capable de produire arrive à se nourrir car elle ne peut pas tout acheter sur le marché. L'agriculture familiale est porteuse de solidarité et de justice sociale, de liberté de choix et de démocratie, et les paysans ont démontré qu'ils étaient capables d'innover, de s'adapter et de gérer leur environnement de façon durable ». En résumé, toujours selon Mme Atangana, « il faut donc préserver l'agriculture familiale et la rendre plus entrepreneurante ».

Les trois enjeux de la formation continue des producteurs, la formation initiale des jeunes et la formation des leaders

Les débats ont beaucoup tourné sur les dispositifs et les expériences de formation continue des agriculteurs, parfois dans un sens étroit d'acquisition de compétences uniquement techniques. A ce premier biais quand on parle d'enseignement et d'éducation s'est ajoutée l'obligation de se projeter dans l'avenir et de considérer la relève des leaders âgés. Pourtant la formation initiale des jeunes est à considérer sous les deux angles de la reprise des exploitations des paysans vieillissants et de l'installation des jeunes ruraux dans des secteurs rentables, et *in fine* de leur implication dans la définition des politiques de formation.

La nécessité de la formation des leaders a aussi été un thème majeur, presque une antienne, dans les discussions. C'est pourtant dans ce domaine que de nombreux programmes ont été financés à partir des années 1990 avec des résultats globalement médiocres quand les paysans de la base n'ont eux-mêmes pas été formés. Cela remet donc en cause la formation d'une élite paysanne qui risque de quitter l'agriculture dès qu'elle a d'autres opportunités d'emploi. Ainsi, d'après Pierre Debouvry, socio-économiste et ancien expert de la Banque mondiale, « la grande question reste donc d'engager une véritable formation professionnelle de base et de masse pour permettre aux producteurs de construire leurs propres organisations professionnelles sur la base de raisonnements entrepreneuriaux. Ils seront capables alors de contrôler ces structures, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui où l'on constate de multiples détournements ».

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la professionnalisation de l'agriculture en France dans le troisième quart du 20^e siècle a surtout et avant tout accompagné l'évolution du statut de « paysans » vers le métier d'« exploitant agricole ». Les programmes dits de « professionnalisation » n'incluaient pas la mise en place de structures profession-

nelles, à l'inverse de ce qui s'est très souvent passé en Afrique, car ces dernières étaient logiquement considérées comme l'étape suivante de la transformation de l'agriculture devenue possible quand les producteurs raisonnaient en termes de « gestion d'entreprise » et découvraient l'intérêt de s'organiser.

Quel financement de la formation ?

Un autre niveau de réflexion reste à aborder : celui du lien entre les objectifs et les moyens. Quelle agriculture veut-on et quelle masse de producteurs à former par rapport à quels enjeux ? Car si les représentants des OP veulent jouer un rôle face à l'Etat et souhaitent une instance formelle de concertation, ils ont aussi à débattre sur la définition de l'exercice concret de leur rôle, notamment en ce qui concerne leur participation au financement de la formation, un problème évidemment crucial dans les pays qui ont peu de moyens...

Le réseau FAR a d'ailleurs commandité deux études de l'organisation des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement au Bénin et à Madagascar. Il est important de pouvoir rendre compte, de « mesurer » l'ampleur des initiatives des associations, des organisations non gouvernementales, des projets divers et variés, etc., dans ce domaine ainsi que des initiatives privées formelles et informelles pour savoir ce qui se fait en dehors du seul secteur public. En outre, il convient de bien connaître les rôles des différents acteurs intervenant dans chaque système de formation car, en pratique, une action de formation qui réussit est caractérisée par une concordance avérée entre les objectifs affichés, les acteurs impliqués, les moyens mis en œuvre et les instruments financiers institués.

Enfin insistons que si les systèmes de financement de la formation ont pour mission de fournir des ressources aux systèmes de formation nationaux, ils doivent aussi jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs plus larges de la politique de formation nationale, et au final dans la promotion du développement économique et social.



L'apport des OP dans une co-construction avec les Etats

Les OP ont prouvé qu'elles ont quelque chose à porter à partir de leur base et doivent se positionner comme des co-acteurs de la professionnalisation des apprenants. Elles peuvent contribuer lors des formations au développement des capacités professionnelles et de leadership des jeunes lors des périodes de stage ou d'alternance de la formation. Certaines, comme l'a indiqué M. Mohamed Hamzaoui de l'Association des apiculteurs de la Mitidja-Blida en Algérie, montent leur propre formation et ont donc réfléchi sur les besoins techniques de leur profession. Mais la formation professionnelle ne se limite pas, faut-il le rappeler, à des transferts de technologie et des appropriations de techniques. Pour être acteurs de leur propre développement, les producteurs doivent être capables d'identifier et d'analyser les évolutions de leur environnement (fertilité, climat, ressources génétiques, commercialisation...), de maîtriser les processus techniques de production, de raisonner le fonctionnement de l'exploitation familiale ainsi que d'exercer des responsabilités au sein des organisations paysannes ou sociales.

Les OP doivent s'investir dans la professionnalisation des jeunes à travers la définition d'une politique de formation professionnelle. Cela suppose une réelle implication dans l'élaboration des contenus de la formation – ce qu'on appelle l'ingénierie de formation –, dans la gestion des structures de formations en étant membres des organes de gestion, et « last but not least » dans le financement de la formation. Il est d'ailleurs important que les leaders sachent structurer et diriger leurs organisations mais ils doivent également être soucieux de la préparation de leur adhérents, existants et potentiels.

La réflexion au sein des OP est donc indispensable. Elle doit permettre d'élaborer et de structurer une vision du développement des capacités des acteurs du monde rural. Cette vision doit être portée par les OP dans des espaces de concertation avec les pouvoirs publics et les autres acteurs du développement des territoires. C'est de ce dialogue que naîtra, par volonté affirmée de co-construction, une vision partagée de l'agriculteur de demain.

La coopération sud-sud appelées de ses vœux...

Mme Fatma Hezami, directrice de l'UMAGRI, la plus ancienne faîtière régionale fondée en 1989 mais la dernière à avoir rejoint la plateforme panafricaine, a rappelé à l'intention des bailleurs que la frontière septentrionale du continent est la Méditerranée, pas le Sahel, et a appelé de ses vœux la coopération sud-sud. « Les économies des pays de l'Afrique du nord sont plus compétitives mais ce ne sont pas les agriculteurs qui pompent le pétrole et qui en bénéficient



directement. Les producteurs nord-africains bataillent également pour avoir accès, les uns aux financements disponibles, les autres à des programmes spécifiques de développement » a-t-elle dit. « Il y a beaucoup de choses à faire en Afrique subsaharienne mais aussi en matière de mise à niveau de la formation agricole en Afrique du Nord et dans le domaine d'échange d'expériences. En effet, il y a énormément de similitudes que ce soit sociales ou productives au niveau du continent. Il y a une coopération sud-sud qui peut être fructifiée et mise à l'avantage des producteurs tant dans les pays de la même région qu'au niveau du continent. C'est un domaine qu'il conviendrait exploiter comme il faut avec les partenariats gouvernementaux et internationaux. » Le fait est que la Tunisie et le Maroc sont engagés dans des programmes ambitieux de mise à niveau de leur dispositif de formation professionnelle et de l'emploi, y compris dans le secteur de l'agriculture. Les responsables de ces pays ont pris conscience de l'utilité de la mise en place de la formation par alternance dans les entreprises familiales afin de maintenir les jeunes « à la terre » pour leur garantir une bonne insertion professionnelle.

Des espaces de concertation spécifiques pour la formation ?

M. Jacques Bono de la Plate-forme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles (PNOPPA) au Bénin, a émis l'idée que les réseaux nationaux FAR soient au service de la formation des agriculteurs. Il y a évidemment besoin que des réseaux nationaux pour réfléchir aux politiques publiques à initier soient créés, tout en laissant à l'Etat ses prérogatives en termes de gestion des dispositifs en concertation avec les professionnels.

Dans ce sens, le comité de pilotage du réseau FAR a d'ores et déjà inscrit dans ses priorités immédiates l'appui à l'émergence de réseaux nationaux. L'implication des organisations professionnelles dans la définition des politiques de formation ne peut être effective que dans le cadre d'espace de concertation à caractère institutionnel dans lesquels le ministère public et les représentants de toutes les catégories d'acteurs pourront dialoguer et co-construire une vision commune de façon formelle. Pour faire naître ce dialogue et cette vision commune, il apparaît nécessaire que soit impulsée et accompagnée dans les différents pays la création des réseaux nationaux comme lieux d'échanges, d'expériences, de débats, de construction d'argumentaire, bref d'expression libre.

Igor Besson en coordination avec les membres du secrétariat exécutif du réseau FAR

